

# [Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **32 (1961)**

Heft 11

PDF erstellt am: **18.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

solutions les meilleures pour la collectivité ne seront trouvées que si le particulier ne songe pas à son seul intérêt et ne recherche pas simplement ce qui est avantageux pour lui. Comparer ce qu'autrui a obtenu avec ce que l'on n'a pas obtenu soi-même ne crée pas un sain esprit public. Un tel esprit ne naît que si le sort des plus faibles est pris en considération. C'est peut-être un idéal difficilement accessible. Mais il y a là une préoccupation qui doit aviver le goût de la chose publique et inciter à faire appel à la jeunesse, trop portée à se détourner de ce qu'elle croit n'être qu'une lutte d'intérêts.

Et voici la seconde chose dont nous devons nous souvenir : Le sort de la Suisse ne dépend pas de l'accroissement de la productivité et de l'état de nos affaires personnelles. Au-dessus de cela, il y a le libre fonctionnement des institutions du pays, le respect de la dignité humaine et du droit. La prospérité économique que nous cherchons et dont nous jouissons ne doit pas nous conduire au matérialisme. Si nous pratiquions une politique économique et surtout une politique agricole avec la seule préoccupation du rendement, nous compromettrions le maintien d'une paysannerie moralement saine, sachant ce que signifient les mots de responsabilité et de fidélité. Fortifions dans tous les milieux de notre peuple l'esprit de fidélité à leur vocation, qui est de pratiquer l'entraide dans le domaine professionnel, pour le bien de l'ensemble.

Puissent régner chez nous l'équilibre social, le désir de bonne entente et la volonté de subordonner les besoins particuliers à ce que commandent le bien, l'honneur et la conservation de l'ensemble. Et puissions-nous marcher vers l'avenir, en fondant notre confiance sur la protection divine.

L. von MOOS  
conseiller fédéral

### **ORGANES DE L'ADIJ**

**Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ;  
secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont.  
Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont ; administration et publicité :  
Delémont.**

**Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06  
ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (066) 2 11 21.  
Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin :  
IVa 10213  
Abonnement annuel : Fr. 8.—. Le numéro : Fr. 1.—.**

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.